

Règlement du jeu

Swarovski

Société organisatrice

Inter Edi – SA au capital de 40.000 € - 10, boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy les Moulinaux Cedex 9 – RCS Nanterre 300 071 115

Modalités de participation

Le jeu « **Swarovski** », gratuit et sans obligation d'achat, sera ouvert aux personnes physiques majeures résidant sur le territoire français (métropole, Corse et Monaco compris) disposant d'un accès à Internet et d'une adresse électronique (E-mail), à l'exclusion des employés de la société organisatrice, des sociétés apparentées, des sous-traitants, des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

Le jeu se déroulera du **5 septembre au 4 octobre 2018** inclus sur le site www.cosmopolitan.fr.

Le principe

Du **5 septembre au 4 octobre 2018** inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi), accessible exclusivement sur le réseau Internet, les internautes qui souhaitent participer au jeu devront se connecter sur le site [Cosmopolitan.fr](http://www.cosmopolitan.fr) et participer au jeu en créant leur bracelet Swarovski® Remix puis en remplissant l'intégralité de la « page formulaire d'inscription » en suivant le lien indiqué : <https://www.cosmopolitan.fr/monbijouswarovskiremix>

Cette participation doit obligatoirement être validée avant le **4 octobre 2018 à 23h59 inclus**, date et heure de connexion de France Métropolitaine faisant foi.

Il est rappelé que le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire d'inscription. Tout formulaire incomplet ou contenant des indications d'identité ou adresses fausses, erronées, inexactes entraînera la nullité de la participation.

Aucune rémunération ne pourra être exigée pour ce jeu.

Pour ce jeu ne seront pas considérés comme valables :

- Les participations effectuées après les dates et heures limites de participation ;
- Les questionnaires ne correspondant pas aux modalités imposées ;

- L'absence de coordonnées ;
- Des coordonnées incomplètes ou erronées.

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du jeu, ses résultats et l'attribution des prix.

Une seule participation par personne sera prise en considération (même nom et même prénom), et il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même adresse).

L'organisateur se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraîne l'élimination de la participation.

Détermination des gagnants

Il y aura au total 5 gagnants, qui seront déterminés par tirage au sort dans les 7 jours ouvrés qui suivent la clôture du jeu par la Société organisatrice, **parmi l'ensemble des participants dûment inscrits** avant les dates et heure limites de participation.

Dotations

Chacun des 5 gagnants remportera sa création Swarovski® Remix composé d'un bracelet et jusqu'à 7 charms (*prix de vente public* : 40€ le bracelet et 29€ le charm).

Chaque dotation est nominative et ne peut être revendue. Les lots offerts ne pourront pas être échangés à la demande des gagnants contre des espèces ou d'autres lots. Les 5 gagnants recevront leur lot par envoi postal directement à l'adresse du domicile indiqué sur le formulaire d'inscription.

Chaque lot est strictement limité à sa désignation et il ne comprend ni les frais notamment de transport qui pourraient être engagés par le gagnant pour prendre possession de son lot, ni les frais et prestations supplémentaires éventuellement liés à leur jouissance ou à leur utilisation, qui sont à la seule et unique charge du gagnant. Il ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La société organisatrice pourra remplacer le lot annoncé par un lot de valeur équivalente si des circonstances extérieures l'y contraignent.

Modalités de remboursement

Les participants par Internet (à l'exclusion des connexions par câble, ADSL ou tout autre accès haut débit à Internet) ayant joué depuis le territoire français (métropole et Départements d'Outre-Mer) pourront, s'ils le souhaitent, se faire rembourser la somme qu'ils auront dépensé pour jouer (forfaitairement 0,25 euro), ainsi que le timbre de leur demande de remboursement sur demande conjointe (timbre tarif vitesse lente sur la base d'un poids total de 20 grammes).

Toute demande de remboursement devra être faite, au plus tard 60 jours après la participation, par écrit à : Cosmopolitan – Jeu « **Swarovski** », 10, boulevard des Frères Voisin - 92130 ISSY LES MOULINEAUX et doit être accompagnée d'un RIB ou d'un RIP.

Le participant y indiquera clairement et impérativement la mention Jeu « Swarovski », ses nom, prénom et adresse complète ainsi que :

- La date et l'heure de participation ;
- L'adresse e-mail indiquée lors de la participation ;
- Une copie de la facture de l'opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet au nom du participant et détaillant la connexion concernée (à l'exclusion des connexions par câble, ADSL ou tout autre accès haut débit à Internet).

Ne seront pas prises en compte les demandes de remboursement :

- Postées plus de 60 jours après la date de participation au jeu;
- Ne correspondant à aucune inscription de coordonnées sur les fichiers informatiques ;
- Faites pour un participant par une autre personne ;
- Incomplètes (coordonnées incomplètes, absence du nom du jeu; absence de la date de participation, absence de la date et de l'heure de participation, de l'adresse e-mail, et de la copie de la facture détaillant la connexion concernée.

Loi Informatique et Libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu sont destinées à la société Inter Edi SA, membre du groupe Marie Claire afin de fidélisation et de prospection par animation marketing. Elles sont nécessaires pour mémoriser leur participation au jeu et permettre l'attribution des lots.

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant et enregistrées dans le cadre de ce Jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'organisation du Jeu. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins, ni conservées à l'issue du Jeu.

Les données personnelles des gagnants seront communiquées à la société partenaire, SWAROVSKI®, et à ses prestataires logistiques, aux seuls fins d'envoi des dotations.

Seront également transmises à la société Partenaire les données personnelles des participants qui auront expressément demandé à recevoir des communications et/ou des offres commerciales de Swarovski en cochant la case du formulaire prévue à cet effet.

La Société organisatrice s'engage à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles qu'elle estime utiles et appropriées au regard de la nature des données, afin de garantir la sécurité et la confidentialité des données personnelles collectées et, notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Conformément à la réglementation application en matière de données personnelles, en ce compris le règlement européen n°2016/679, les participants bénéficient des droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements sur les données personnelles les concernant.

L'exercice de ces droits se fera par écrit à l'adresse mentionnée ci-dessus ou par email à dpo-jeuxgmc@gmc.tm.fr.

Les données personnelles des participants étant nécessaires à la gestion du Jeu, tout participant demandant la suppression de ses données avant la fin du Jeu sera exclu du Jeu.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter notre Politique de Confidentialité sur le site www.cosmopolitan.fr

Le gagnant autorise l'organisatrice à utiliser ses données à titre publicitaire ou de relations publiques uniquement en lien avec le Jeu, sur quelque support que ce soit, sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de son lot.

Manifestations publi-promotionnelles

Chaque gagnant autorise par avance la société organisatrice de ce jeu, ainsi que ses partenaires à utiliser son nom, prénom et code postal à des fins publicitaires liées à l'opération et ce sur tout support, sans que cette utilisation puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot.

Il ne sera fait aucun envoi par courrier de la description du lot et du nom des gagnants.

Réclamations

Toute réclamation devra se faire par écrit à :

Cosmopolitan jeu « Swarovski », 10 boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, en indiquant le nom du jeu, les : nom, prénom, adresse complète et adresse mail du participant ; et cela dans un délai de deux mois après la clôture du jeu. Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

Responsabilités

La société organisatrice est responsable de la remise du lot aux gagnants. Le lot ne pourra plus être réclamé après un délai de deux mois suivant la clôture du jeu.

La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable du dysfonctionnement du réseau Internet, du bon envoi et de la bonne réception des mails, de l'avarie des services postaux, de la mauvaise diffusion du jeu, de sa suspension ou de son annulation.

Toute tentative par un participant ou par toute personne, d'endommager volontairement un site web constitue une atteinte à la réglementation civile et pénale et la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature.

La Société organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de l'organisation de ce jeu pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, et notamment si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté (par exemple, si le jeu ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux), elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter.

Le règlement

Toute participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du jeu, ses résultats et l'attribution des prix.

Le règlement est consultable dans son intégralité sur le site <https://www.cosmopolitan.fr/monbijouswarovskiremix>

Une copie du règlement peut être obtenue à titre gratuit, par courrier uniquement, à l'adresse suivante:

INTER EDI – COSMOPOLITAN «jeu Swarovski», 10 boulevard des Frères Voisin, 92792 Issy les Moulineaux Cedex 9

Les cas non prévus dans le règlement seront tranchés par la société organisatrice, et sa décision sera sans appel.